



M E T P A R K

Date de télétransmission :	27 mai 2026
Date de retour de l'acte :	27 mai 2026
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20260526-1425-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 26 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 12 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, M. Gwenaél LAMARQUE, M. Olivier CAZAUX, M. Frédéric GIRO, M. Quentin BELAUBRE, M. Jean-François EGRON, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, M. Mayeul L'HUILLIER.

Etait excusée et représentée :

Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT.

La séance est ouverte

Affaire 2026/03/11P

Délibération autorisant le directeur général à signer des autorisations et des conventions d'occupation temporaire du domaine public

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L. 2122-1 et suivants,

Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration, celui-ci doit délibérer sur les autorisations qu'il accorde au directeur général pour signer les autorisations et les conventions d'occupation privative du domaine public.

Il est dans l'intérêt d'une bonne administration de la Régie d'autoriser le directeur général à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des autorisations et des conventions d'occupation du domaine public accordées sans sélection préalable.

Par ailleurs, de nombreux parkings exploités par METPARK disposent d'espaces permettant d'accueillir une activité annexe au service de stationnement. A date, les activités sont les suivantes :

- espaces vitrines au sein des METSTATION,
- installation de consignes automatiques permettant le dépôt ou le retrait de colis 24h/24,
- mise à disposition d'espaces pour des événements éphémères après études et validation des projets soumis.

Il est dans l'intérêt du bon fonctionnement de la Régie d'autoriser le directeur général à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des conventions d'occupation du domaine public relatives à ces activités. Ces autorisations qui donnent lieu au paiement d'une redevance sont accordées dans le respect des procédures prévues à l'article L. 2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Une liste des conventions passées en application de la présente délibération sera présentée une fois par an au conseil d'administration.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser le directeur général, durant toute la durée de son mandat, à signer l'ensemble des autorisations et des conventions d'occupation temporaire du domaine public visées dans la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mai 2026

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT